



Élections législatives : la CAPEB dévoile ses 8 priorités

A l'occasion des élections législatives anticipées, la CAPEB appelle les candidats à placer les enjeux des entreprises artisanales au cœur de leur future action à l'Assemblée et dévoile, pour ce faire, ses priorités et ses 36 propositions concrètes.

L'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale a mis brutalement à l'arrêt des réformes qui donnaient au secteur des perspectives encourageantes. Confrontées à une nouvelle période d'incertitude, les entreprises artisanales du bâtiment attendent donc des candidats aux élections législatives les réponses aux enjeux auxquels elles font face et aux défis qu'elles doivent relever.

Ces réponses, la CAPEB les a regroupées en 36 propositions concrètes, constructives et réalistes, autour de 8 priorités très claires, qui s'inscrivent dans la lignée du travail engagé avant la dissolution et visent à soutenir les entreprises artisanales du bâtiment et le secteur.

- 1. Prendre en compte la voix des TPE du bâtiment
- 2. Simplifier drastiquement la vie des entreprises artisanales du bâtiment
- 3. Permettre le développement économique des entreprises artisanales du bâtiment
- 4. Faciliter la mobilisation des TPE du bâtiment pour permettre de massifier la rénovation des logements
- 5. Accroître l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à la commande publique
- 6. Lutter efficacement contre la concurrence déloyale sous toutes ses formes
- 7. Promouvoir l'entretien, la rénovation et la restauration du patrimoine bâti
- 8. Soutenir l'attractivité des métiers du bâtiment

La relance de l'activité des TPE du bâtiment doit constituer une priorité. Au 1^{er} trimestre 2024, les chiffres mettaient en évidence un premier repli en glissement annuel du volume d'activité en entretien-amélioration (-0,5 %) et un recul global de 1,5 % en volume par rapport au 1^{er} trimestre 2023.

Cette tendance baissière est en complet décalage avec les besoins de nos concitoyens et les objectifs de notre pays. Mettre en place les conditions pour que le secteur de l'artisanat du bâtiment puisse croître à la hauteur de son potentiel d'activité, c'est garantir aux Français de vivre mieux et plus durablement dans des logements adaptés, accessibles et décarbonés.

Il apparaît également indispensable de faciliter l'accès des entreprises artisanales du bâtiment aux marchés de la rénovation, seul moyen d'atteindre les objectifs de massification des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Ainsi, la simplification de l'obtention de la qualification RGE par la création d'une voie d'accès par l'expérience, via un contrôle initial sur chantier validé, l'expérimentation du recours aux groupements momentanés d'entreprises sans solidarité, l'application d'un taux réduit de TVA à 5,5% sur tous les travaux de rénovation ou encore l'adaptation des parcours d'aide à la rénovation énergétique et à l'accessibilité des logements doivent faire partie des premiers chantiers de la nouvelle Assemblée.

Œuvrer à l'attractivité des métiers, en soutenant la promotion des métiers de l'artisanat du bâtiment, en facilitant les reconversions professionnelles au travers de dispositifs simples et accessibles aux TPE du bâtiment, offrir aux nouvelles générations un choix d'orientation professionnelle vers ces mêmes entreprises, constitue un préalable indispensable pour permettre aux entreprises artisanales de trouver les compétences que requièrent les défis de la transition énergétique, du mieux vivre et de la préservation du patrimoine.

La prise de conscience de l'importance des enjeux de l'artisanat du bâtiment et de l'intérêt des solutions préconisées par ses représentants qui prévalait avant la dissolution doit impérativement perdurer. Les chantiers ouverts étaient en passe d'offrir de véritables perspectives économiques à nos entreprises et d'avenir à la société. La CAPEB formule le vœu que les futurs parlementaires et ministres soient sensibles à l'importance de s'inscrire dans cette dynamique porteuse d'espoir pour les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment.

Pour Jean-Christophe Repon, Président de la Capeb : « Ce Manifeste a une double vocation. Il doit d'une part contribuer aux travaux de la future représentation nationale et du prochain exécutif pour œuvrer dans l'intérêt de nos entreprises, en grande proximité avec les préoccupations des Français et les besoins des territoires. Il va d'autre part constituer une référence pour nos adhérents et pour les représentants locaux de la CAPEB afin de les accompagner et de les nourrir au mieux dans leur action syndicale quotidienne. »



L'été du Bâtiment 2024

Jeudi 20 juin, les adhérents et partenaires de la CAPEB66 ont été conviés à la soirée professionnelle « l'été du bâtiment ».

Organisée par l'équipe de la CAPEB depuis plusieurs années, cet événement est un beau rendez-vous pour tout le secteur du Bâtiment. La soirée a commencé par un salon professionnel, avec lors de cette édition, **31 partenaires présents !** Les entrepreneurs ont pu échanger, faire de nouvelles rencontres, mais aussi du business ! Le tout dans une bonne ambiance !

La CAPEB remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur soutien.

Cette édition a encore pris de l'ampleur, et en 2025 une formule encore plus étoffée et un nouveau lieu sont déjà en prévision.



Taxis : un moment de convivialité bienvenu

Mardi 18 juin, les adhérents de la FNAT 66 avaient décidé de s'accorder une pause bien méritée et de se retrouver au Cap de Fousté pour un moment informel, entre collègues, autour d'une grillade et de quelques verres.

Ils étaient une soixantaine, jusque tôt le matin paraît-il, à refaire le monde et à partager ce petit break champêtre.



La réforme de l'assurance-chômage

A la question de savoir si serait publié le décret portant la réforme qui prévoit notamment de durcir l'ouverture de droits à indemnisation, **le chef de l'Etat a répondu** « *Est-ce que ça doit passer par l'Assemblée, est-ce que ça doit passer par un décret, on verra le lendemain [du 2ème tour des législatives]* », lors la conférence de presse donnée le mercredi 12 juin.

Cependant, le Premier ministre, Gabriel Attal, a assuré le 13 juin que le décret réformant à nouveau l'assurance chômage serait bien pris « d'ici au 1er juillet ».

Beaucoup d'éléments en dépendent : passage de 6 mois minimum d'activité dans les 24 derniers mois à 8 mois dans les 20 mois pour ouvrir des droits, décalage de la filière senior à 57 ans, mensualisation des allocations, bonus seniors... La réforme devrait toucher plus d'un chômeur sur deux.

Le projet de décret du gouvernement est actuellement en cours d'examen par le Conseil d'Etat. D'un point de vue purement juridique, il faut a minima un décret prolongeant les règles actuelles à compter du 1er juillet, sans quoi les demandeurs d'emploi ne seront plus indemnisés.



Apprentissage : une hausse de 11% des entrées par rapport au premier trimestre 2023

D'après la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) «à fin mars 2024, 59000 contrats d'apprentissage ont débuté depuis le début de l'année, soit une augmentation de 11% sur un an».

La progression des entrées en apprentissage est surtout tirée par le secteur privé avec une hausse de 11,2% pour atteindre 57800 nouveaux contrats. La direction statistique note également une baisse du nombre de nouveaux contrats de professionnalisation au premier trimestre 2024 avec une chute de 18,6% par rapport au premier trimestre 2023.

Le nombre de nouveaux contrats se réduit de 15,3% pour les moins de 26 ans et de 20,8% pour les 26 ans et plus.





Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers :

- Recyclage AFGSU2 : **Nous contacter***

- Couturières :

- Corsetterie et Lingerie-Patronage et montage : **19 au 21 + 24 et 25 Juin 2024**
- Relooking - Conseil en image Découverte : **02 juillet 2024**

- Taxis :

- Formation Continue : **25-26 Juin 2024**
- Formation Continue : **17-18 Septembre 2024**
- Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **07 au 25 Octobre 2024**

- Esthétique :

- Stage Indien 3 en 1, un rituel de bien être « exotique » :
Abhyanga pour le corps, Mukabhyanga pour le visage et le Pedabhyanga pour les pieds au bol Kansu : **13-14 Octobre 2024 «animé par Catherine Lair»**

- Automobiles / Carrossiers :

- Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter***
- Recyclage Habilitation véhicules électriques : **27-28 Juin 2024**

- Bâtiment :

- Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre 2024**
- ISOLATION par soufflage : **20-21 Novembre 2024**
- Habilitation élec B2V-B1V-BR-BC : **03 au 05 Juillet 2024**
- QUALIPV ELEC : **17 au 19 Septembre 2024**
- Manipulation fluides frigorigènes : **23 au 27 Septembre**
- QUALIBOIS AIR : **24 au 26 Septembre 2024**
- Réglementation GAZ : **01-02 Octobre**
- FEEBAT RENOVE : **14 au 16 Octobre 2024**
- QUALIPAC : **21 au 25 Octobre 2024**
- Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter***
- QUALIBOIS EAU : **Nous contacter***
- SKETCHUP MAKE : **Nous contacter***
- Maintien des Connaissances NORME NFC 15-100 : **Nous contacter***
- AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter***
- AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter***
- HANDIBAT : **Nous contacter***
- Mise En Sécurité LOI ALUR : **Nous contacter***
- Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**
- Borne IRVE niveau 1 : **Nous contacter**
- MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **Nous contacter**

- Toutes professions :

- SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :
- Initiale (2 jours) : **06-07 Juin 2024**
- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter***

* **CEFORMA organise toutes les formations en fonction de la demande des Entreprises.**

**Dès qu'un groupe est constitué une date est proposée.
N'hésitez-pas à vous positionner.**

Petites Annonces

APPRENTISSAGE

Contact : 06 10 99 55 12.

➔ JH 22 ans, sérieux et très motivé recherche maître d'apprentissage en plomberie chauffage pour préparer un CAP. Contact : 07 58 57 41 91

EMPLOI / STAGE

➔ Homme 36 ans en reconversion, cherche stage en alternance monteur, dépanneur frigoriste de fin août 2024 à avril 2025. Sérieux, fiable et dynamique. Tél 06.84.49.90.89

➔ Pour reconversion professionnelle, personne recherche stage d'observation non rémunéré en BIJOUTERIE. Très bonne présentation, sérieuse et motivée. Contacter : 06 58 64 39 25

➔ JH, dynamique, motivé et ponctuel avec 16 ans d'expérience recherche emploi dans le bâtiment : menuiserie, maçonnerie, électricité, pose clôture. Contact : 07 74 62 96 54

VENTE / LOCATION

➔ Suite départ a la retraite, vente en l'état :

BETONNIERE AT 350 ORANGE
Marque : ALTRAD
Moteur thermique marque HONDA tractable très bon état
ECHAFAUDAGE ROULANT EN ALUMINIUM SECURISE
Marque: EQUIP ' WURTH
LONGUEUR = 2,95 m par plateau (6 plateaux)
HAUTEUR = 13,40 m
Contact : 06 74 39 01 75

➔ Artisan vend, suite à départ retraite, parcelle de 1149 m2 avec hangar/bureau/sanitaire de 138 m2 au RDC, habitation T5 au-dessus même superficie et 450 m2 restant de terrain constructible et divisible Climatisation réversible. 1 portail pour le hangar et 1 portail pour le jardin. DPE en cours. Hangar aménagé avec outillages de plombier/chauffagiste et autre divers, dans une zone artisanale et pavillonnaire. prix de vente : 330 000 € téléphone 04 68 53 38 24. Port: 06 10 71 82 20

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2^{ème} trimestre 2024

Tirage : 2000 exemplaires